

655 - Contrats Départementaux

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide pour la réalisation de l'itinéraire
cyclable ROMANSWILLER - SAVERNE**

CD/2020/051

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, le Département s'engage auprès de 14 Communes et Communautés de Communes dans la réalisation de 35 projets d'infrastructures cyclables, dans le cadre d'une démarche de promotion du vélo et de déclinaison d'un réseau cyclable « du structurant vers le local ». Le plan de relance résultant de la crise du COVID, mobilise des ressources complémentaires qui permettent un accompagnement renforcé du Département avec notamment une participation bonifiée de 50% au lieu de 30% pour les projets dont la réalisation est possible à court terme et qui relèvent du maillage des itinéraires structurants départementaux ou assurent une liaison cyclable transfrontalière. Ces partenariats renforcés sont le fruit de concertations engagées avec les territoires et notamment ceux qui ont été accompagnés dans l'élaboration de leurs schémas cyclables locaux. C'est donc l'aboutissement d'un travail en commun qui est valorisé avec l'engagement de réaliser des aménagements cyclables s'intégrant dans un maillage local co-construit pour prendre en compte les besoins d'intérêts départementaux mais aussi les liaisons utilitaires plus locales (rabattement vers les gares, collèges, liaison entre communes...).

Les projets de liaisons cyclables portés par les Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne, co-construits avec le Département, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Le projet, objet du présent rapport, vise à développer un itinéraire cyclable sécurisé entre Romanswiller et Saverne, qui constituerait la dorsale du territoire.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer une subvention d'investissement de 1 597 3000 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes de Mossig et la Communauté de Communes du Pays de Saverne ainsi que d'approuver les projets de conventions financières à conclure avec les Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Les Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Ouest respectivement le 13/02/2018 et le 12/04/2018.

1. Contexte et ambition du projet

Dans le cadre du Plan Vélo 2020, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales des territoires et ont également vocation à jouer un rôle de diffuseur de flux touristiques.

Les itinéraires structurants du Département sont constitués d'aménagements en site propre (50% du linéaire) et de voiries à faible trafic partagées avec les autres modes de déplacement (y compris les voitures et les camions).

Parfois, pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes et rendre l'itinéraire plus homogène ou plus direct, les acteurs locaux souhaitent porter des aménagements en site propre sur les itinéraires structurants.

C'est dans ce cadre que les Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne ont décidé de réaliser un itinéraire cyclable en site propre entre Romanswiller et Saverne. Co-construit avec le Département, ce projet va permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et va participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur.

2. Description du projet

Identifié comme prioritaire au récent schéma vélo (ayant fait l'objet d'un accompagnement du Département dans le cadre du Fonds d'Innovation), l'aménagement consiste à aménager un itinéraire cyclable en site propre sur un linéaire de 11,5 km entre Romanswiller et Saverne. Le projet prévoit de réutiliser quasi intégralement les emprises d'une ancienne voie ferrée ce qui permettra de rendre homogène l'ensemble de l'itinéraire (l'itinéraire emprunte déjà une ancienne voie ferrée entre Molsheim, Marlenheim et Romanswiller). Supports très prisés par les cyclistes, les anciennes voies ferrées permettent de créer des itinéraires plus directs, sécurisés, en pleine nature et permettent de gommer en partie les dénivelés (très forts sur l'itinéraire existant).

3. Plan de financement

1. Liaison cyclable Romanswiller – Saverne sur le territoire de la CCMV

Dépenses HT		Recettes HT		
Liaison cyclable Romanswiller – Saverne – Territoire CCMV	737 000 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	30%	221 100 €
		Département du Bas-Rhin	50%	368 500 €
		CCMV	20%	147 400 €
TOTAL	737 000 €	TOTAL		737 000 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble d'un montant de **368 500 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles

2. Liaison cyclable Romanswiller – Saverne sur le territoire de la CCPS

Dépenses HT			Recettes HT	
Liaison cyclable Romanswiller – Saverne – Territoire CCPS	2 457 600 €	Etat (AAP Continuité cyclable)	30%	737 280 €
		Département du Bas-Rhin	50%	1 228 800 €
		CCPS	20%	491 520 €
TOTAL	2 457 600 €	TOTAL		2 457 600 €

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes du Pays de Saverne d'un montant de **1 228 800 €** correspondant à **50%** du montant des dépenses éligibles.

4. Conditions d'octroi des subventions

Afin de limiter en durée l'exécution des travaux, ces subventions seraient attribuées et versées aux Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne sous les conditions suivantes :

Pour chacun des projets, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux du 30 juin 2022 (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux), soit le 30 juin 2024 au plus tard.

Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

5. Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	1 597 300,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de

l'emploi, de la mise en tourisme,

- subvention d'investissement à hauteur de 1 597 300 € au titre du fonds de développement et d'attractivité.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer à la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble une subvention d'investissement d'un montant de 368 500 € maximum.

Il est également proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Saverne une subvention d'investissement d'un montant de 1 228 800 €. Le montant des subventions précitées serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble et la Communauté de Communes du Pays de Saverne dont le projet est joint en annexe au rapport.

Le présent rapport ainsi que ses annexes ont été examinés pour avis par la commission territoriale Ouest le 16 novembre, qui s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

•Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet d'itinéraire cyclable entre Romanswiller et Saverne sur le territoire des Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;

- attribue, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement de 368 500 € à la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble, pour le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable Romanswiller - Saverne sur le territoire de la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble ;

- attribue, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement de 1 228 800 € à la Communauté de Communes du Pays de Saverne, pour le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable Romanswiller - Saverne sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne ;

Ces subventions sont attribuées et versées aux Communautés de Communes de Mossig et Vignoble et du Pays de Saverne sous la condition suivante :

Pour chacun des projets précités, les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite de remise de la première facture travaux du 30 juin 2022, soit le 30 juin 2024 au plus tard (la définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux). A cette date le montant des subventions valant solde de tous comptes sera calculé sur la base des factures acquittées et visées par le trésorier payeur au 30 juin 2024. Le versement de l'acompte de 50% sera versé par projet, figurant à l'annexe de la convention, sur la présentation des ordres de service de démarrage des travaux.

- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de liaison cyclable précité à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de

Communes de Mossig et Vignoble, et la Communauté de Communes du Pays de Saverne ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de Mossig et Vignoble et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté du Pays de Saverne et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;

- autorise son Président à signer les trois conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY